

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 38 Subvention exceptionnelle à l'APEL Notre Dame des Victoires

Rapporteur : F. Ballester

L'APEL Notre Dame des Victoires a pour projet de faire réparer les sols souples des 2 parcours de billes ainsi que le sol souple de la cabane, tous situés dans la cour primaire de l'école.

Ces sols souples sont aujourd'hui vieillissants et dégradés sur leur pourtour générant des problèmes de sécurité pour les enfants (risque de chute / trébuchement ...).

Le coût de cette réparation s'élève à 978 € TTC.

Aussi, l'APEL sollicite donc une subvention exceptionnelle de ce montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 10 mai 2022,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 12 mai 2022,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 978 € à l'APEL Notre Dame des Victoires.

Adopté par 29 voix pour – 4 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, LAMY Henri-Philippe qui a procuration de LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

